

# FORMATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION SANTE ET SECURITE AU TAVVAIL DU CSE (CSST) Etablissement inférieur à 300 salariés

## OBJECTIFS :

Donner aux stagiaires les connaissances indispensables à l'exercice de leurs missions dans le cadre de la législation en vigueur.

## PEDAGOGIE :

Tableau  
Vidéo projecteur  
Support vidéo.  
Contrôle des connaissances  
Exercices pratiques  
Remise d'un document récapitulatif à chaque stagiaire

## PUBLIC CONCERNE:

Les membres élus du CSE. et les suppléants et/ou les personnes de la Commission Santé et Sécurité au Travail

## PRE REQUIS:

Aucun

## PARTICIPANTS :

Minimum : 4 personnes  
Maximum : 10 personnes

## DUREE :

3 jours pour une entreprise de moins de 300 salariés.

## INTERVENANT :

Ergonome du Travail  
Formateur en sécurité  
Salariés de H2S Formation ou sous-traitant (Vacataires, Indépendants, Of Partenaires...)

## VALIDATION :

Attestation de fin de Formation

## LIEU DE LA FORMATION:

En intra : Sur site  
En inter : Crasville ou Isigny sur mer

## Mission, organisation et fonctionnement du CSE

- Les établissements concernés
- La désignation du CSE
- Les compétences du CSE et de la CSST
- Quelques notions clés
- La composition du CSE et de la CSST
- Les réunions
- Les travaux de suivi des actions mises en œuvre
- Délibération et vote
- L'ordre du jour et procès verbal
- Les heures de délégation
- La protection juridique
- Le règlement de fonctionnement du CSE
- La documentation et l'information
- L'accès aux documents
- Les dangers graves et imminents
- Le secret professionnel et la confidentialité

## La prévention

- Les fondements juridiques de la prévention
- La santé et la pathologie au travail
  - ✓ La santé
  - ✓ Les indicateurs
  - ✓ L'accident de travail
  - ✓ L'accident de trajet
  - ✓ La maladie professionnelle
  - ✓ Les TMS
  - ✓ Le risque routier
  - ✓ Les risques psychosociaux
  - ✓ Le bruit
  - ✓ Les 10 points de la pénibilité au poste

### **OBJECTIFS :**

*Donner aux stagiaires les connaissances indispensables à l'exercice de leurs missions dans le cadre de la législation en vigueur.*

### **PEDAGOGIE :**

*Tableau  
Vidéo projecteur  
Support vidéo.  
Contrôle des connaissances  
Exercices pratiques  
Remise d'un document récapitulatif à chaque stagiaire*

### **PUBLIC CONCERNE:**

*Les membres élus du CSE. et les suppléants et/ou les personnes de la Commission Santé et Sécurité au Travail*

### **PRE REQUIS:**

*Aucun*

### **PARTICIPANTS :**

*Minimum : 4 personnes  
Maximum : 10 personnes*

### **DUREE :**

*3 jours pour une entreprise de moins de 300 salariés.*

### **INTERVENANT :**

*Ergonome du Travail  
Formateur en sécurité  
Salariés de H2S Formation ou sous-traitant (Vacataires, Indépendants, Of Partenaires...)*

### **VALIDATION :**

*Attestation de fin de Formation*

### **LIEU DE LA FORMATION:**

*En intra : Sur site  
En inter : Crasville ou Isigny sur mer*

### **Les enquêtes de la CSST**

- Les différents types d'enquêtes
- Les enquêtes et les heures de délégation
- La distinction entre faits-opinions-sentiments
- Les composantes d'une situation de travail
- L'accidentologie
- L'arbre des causes et sa méthodologie
- Les mesures de prévention

### **Les visites des locaux**

- Les dangers et risques
- Le cadre réglementaire
- Les différents types de visite
- La préparation de la visite
- Le document Unique
- Le compte rendu de la visite
- Exercice pratique : La chasse aux risques

### **La promotion de la prévention des risques professionnels**

- Elaboration du programme
  - ✓ aspect technique
  - ✓ aspect humain
  - ✓ suivi du programme

### **Bilan**

- Bilan et synthèse

*Le contrôle des connaissances se fait tout au long de la formation grâce à des exercices d'application.*